



**apec**

**Association  
intercommunale pour  
l'épuration des eaux usées  
de la Côte**

## **PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 22 mai 2025 A COINSINS**

<b>Début de la séance à 19h30</b>	<b>Ordre du jour modifié</b>
-----------------------------------	------------------------------

L'ordre du jour modifier est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentations.
3. Élection statutaire
4. Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024.
5. Préavis N°16, relatif aux comptes de l'exercice 2024.
6. Communications du comité de direction.
7. Propositions individuelles et divers.

L'ordre du jour de la séance du 22 mai 2025 a été modifié, relatif au point concernant les élections statutaires et acceptées à la majorité tel qu'amendée.

<b>1.</b>	<b>Appel</b>
-----------	--------------

L'appel permet de constater la présence de 63 conseillers intercommunaux dont 7 absents.

La totalité des communes est représentée.

Le Conseil Intercommunal est donc valablement constitué et peut délibérer.

<b>2.</b>	<b>Assermentations</b>
-----------	------------------------

Le Président procède à l'assermentation de :

- Monsieur André Dunand pour la commune de Bassins.
- Monsieur Roger Hemberger pour la Commune de Gland.
- Madame Véronique Villaine n pour la Commune de Gland.
- Monsieur Vincent Matthey pour la Commune de Coinsins.
- Monsieur Diogo Benido pour la Commune de Vinzel.
- Monsieur Jean Flach pour la Commune d'Arzier-le-Muids.
- Madame Muriel Dauphin pour la Commune de Givrins.

Les membres cités ci-dessus sont assermentés ce jour et entrent en fonction en tant que membres du Conseil Intercommunal sous les applaudissements de l'assemblée.

<b>3.</b>	<b>Elections statutaire</b>
-----------	-----------------------------

Pour l'élection statutaire, les membres du conseil intercommunal actuels ont été réélus à l'unanimité et sous les applaudissements de l'assemblée comme suit :

Présidence :

M. Damien Richard

Vice-président :

M. Laurent Bardet

Scrutateur/trice :

Mme Eva Schultz,

Denis Berger

Scrutateurs suppléants :

M. Stéphane Gabriel,

M. Johnny Meier.

<b>4.</b>	<b>Procès-verbal de la séance du 24 octobre 2025</b>
-----------	--

Le procès-verbal a été adressé à chaque membre du Conseil Intercommunal. Il n'est pas procédé à sa lecture.

Madame Galvez Angelita de la commune de Gland souhaite modifier le point N°7 de la manière suivante :

Ajouter les réponses du CoDir aux questions de M. Guilloud Frédéric de la commune d'Arzier-le-Muid et Humbert Sébastien de la commune de Le Vaud.

Ces modifications enregistrées, le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024 est accepté avec les corrections apportées à la majorité et 4 absentions.

<b>5.</b>	<b>Préavis N°16 relatif aux comptes de l'exercice 2024</b>
-----------	--

**1. La lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion est effectuée par Madame Issumo Valérie, elles sont les suivantes :**

La Commission des finances recommande, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les conclusions du préavis tel que présenté soit :

- *D'accepter le préavis n°16 tel que présenté par le comité de direction, et d'adopter les comptes de l'exercice 2024 et contrôlée par le fiduciaire A et A Nyon SA, soit :*

- a) *Le compte de fonctionnement ;*
- b) *Le bilan.*

- *De décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2024 ; D'adopter les comptes de l'exercice 2024 tels qu'ils sont présentés, soit :*

*La discussion est ouverte.*

La parole est demandée.

1<sup>ère</sup> question de Monsieur Samuel Freuler de la commune de Gland ; se demande si l'association des eaux peut engager du personnel alors que le budget ne le prévoyait pas.

Réponse CoDir :

Concernant les engagements, ils ont été annoncés l'année dernière car il y a eu des soucis de personnel à cause de problèmes de santé qui ont obligé le CoDir à engager une personne supplémentaire. Toutefois, ceci reste un événement exceptionnel.

2<sup>ème</sup> question de M. Samuel Freuler de la commune de Gland, comprend que l'amortissement exceptionnel des éléments sur l'ancienne STEP peut se faire car elle devra être démantelée mais ne comprend pas pourquoi amortir les éléments qui concernent la nouvelle STEP en dehors du programme d'amortissement, il ne pense pas que cela soit juste.

Réponse CoDir :

APEC séance du 22 mai 2025

Concernant l'ancienne STEP, le CoDir aimerait forcer l'amortissement pour que cela soit amorti avant la construction de la nouvelle STEP et un autre amortissement exceptionnel a été fait sur le crédit d'étude. Aucun préavis n'a été fait, toutefois le CoDir a décidé de le mettre avec les comptes 2024 et si ceux-ci sont acceptés, l'amortissement le sera aussi. Cela a été fait, afin de pouvoir lisser sur le temps un éventuel pic de coûts de l'épuration.

Le Président passe au vote du préavis.

### **Décisions**

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

1. *D'accepter le préavis n°16 tel que présenté par le comité de direction, et d'adopter les comptes de l'exercice 2024 et contrôlée par le fiduciaire A et A Nyon SA, soit :*
  - a) *Le compte de fonctionnement ;*
  - b) *Le bilan.*
  
2. *De donner des charges au comité de direction de son mandat pour l'exercice 2024 ;*

est accepté à la majorité et 2 absents.

<b>6.</b>	<b>Communications du Comité de Direction</b>
-----------	--

Monsieur Cédric Marzer remercie le trésorier pour le préavis sur les comptes 2024 et le secrétaire qui a préparé ce rapport de gestion, qui est toujours très bien fait et qui représente parfaitement l'activité de l'association.

Le CoDir a reçu l'approbation du projet par le canton, relatif à la STEP du Lavasson, ainsi que dans la foulée la levée des oppositions qui a eu lieu le 8 mai 2025. Cela sera mentionné dans la prochaine présentation sur l'évolution des études.

Un préavis de construction sera préparé et sera validé par le CoDir prochainement. Les commissions seront convoquées au plus tard fin juin 2025, afin que chacun puisse avoir le temps de poser les questions.

Un conseil communal sera convoqué fin août, afin de pouvoir voter ce préavis.

M. Felix, boursier, et M. Gaiani souhaiteraient prendre congé de leurs postes. Le CoDir exprime sa reconnaissance pour le travail effectué.

Monsieur Guy Fritsché propose aux conseillers une présentation qui est passée entièrement en revue et commentée. Cette présentation sera envoyée à tous les conseillers après la séance.

*La discussion est ouverte.*

Monsieur André Darmon de la commune de Genolier, demande pourquoi il a été fait le choix de la SEIC et demande s'il y a eu une mise en compétition de différents fournisseurs ?

Réponse du CoDir :

Le SEIC a été choisi car ils vont poser les tubes pour renforcer leurs infrastructures. Une convention a été faite avec eux pour la répartition des coûts et comme il est le fournisseur de courant de la ville de Gland. C'est eux qui vont fournir le point d'alimentation moyenne tension.

Madame Issumo Valérie de la commune de Marchissy demande si le financement dynamique sera entièrement à 10% dynamique ou pas et qu'est-ce que cela veut dire ?

Réponse du CoDir :

La dynamique est un outil qui permet de simuler les coûts selon la durée de la STEP. Tous les coûts d'investissements, les frais financiers, l'amortissement sont pris en compte en fonction des coûts et des équipements qui devront être rénovés d'ici une 30aines d'années.

Monsieur André Dunand de la commune de Bassin demande comment la subvention sur le turbinage a été calculée ?

Réponse du CoDir :

Sur la base de l'étude transmise au canton, d'une subvention obtenue jusqu'à un montant maximum de CHF 30'00.00.

Monsieur Samuel Freuler de la commune de Gland demande si les recourants ont prévu d'aller plus loin ?

Réponse du CoDir :

Ne sachant pas encore leurs intentions car le délai de recours est encore en cours, le CoDir sera fixé d'ici peu.

## **7. Propositions individuelles et divers**

Monsieur Freuler Samuel de la commune de Gland, M. André Darmond de la commune de Genolier ont mentionné durant la séance, relatif aux lingettes que l'on jette dans les toilettes et bouchent la STEP qu'il serait intéressant de demander aux entreprises de pouvoir les mentionner sur les paquets directement au lieu de faire des affiches qui ne servent au fond à rien, pour aider les consommateurs à ne plus jeter ceux-ci dans les toilettes mais dans la

poubelle. Il est inadmissible que les communes dépensent de l'argent alors que ce serait aux grands distributeurs de le faire sur les produits qu'ils vendent

Réponse du CoDir :

Le VSA des grosses organisations en Suisse font des affiches, des autocollants à mettre sur les toilettes pour cela. Toutefois cela ne reste pas suffisant et il serait souhaitable que cela passe à la télévision, par exemple : « A bon entendre ».

Le CoDir avait préparé de la documentation pour les communes, afin qu'elles puissent relayer ces éléments sur les différents canaux de communication et sur leurs sites web. Le CoDir propose de le refaire chaque année.

Prochaine séance extraordinaire le 27 août 2025 à la commune d'Arzier-Le-Muid.

Prochaine séance ordinaire le 9 octobre 2025 à la commune de Begnins (à confirmer)

Le Président remercie la Commune de Consins pour son accueil.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 20h12.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Président :

La secrétaire

  
D. Richard

  
T. Ricci

